

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat  
**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social  
**Band:** 54 (1981)  
**Heft:** 5

## **Inhaltsverzeichnis**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# habitation

Revue de Suisse romande pour le logement, l'architecture, l'urbanisme, l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement.

## Notre couverture

La nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire consacre le principe de la zone agricole. Voir à ce sujet l'article en page 5.

## Edition

section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, avenue de Rumine 2, 1005 Lausanne

## Bureau de la section romande

Bernard Vouga, architecte, Lausanne, président  
René Gay, Genève, vice-président  
Fernand Hermenjat, Lausanne, secrétaire  
Adriano Rizzetto, Lausanne, caissier

## Rédaction

Pierre-Etienne Monot, architecte EPF-L, chargé de cours à l'EAUG, rue de la Barre 14, 1005 Lausanne, tél. (021) 22 62 73

## Comité de rédaction

Président: B. Vouga  
Membres: MM. G. Barbey, R. Gay, A. Jaquet.

## Administration et publicité

Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne  
Chèques postaux 10-6622  
Tél. (021) 20 41 41

## Diffusion

La revue HABITATION est l'organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à l'USAL Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement, du Groupe de Suisse occidentale et du Groupe du Valais, de l'ASPAN (Association suisse pour le plan d'aménagement national), de la FAS (Sections romande et genevoise de la Fédération des architectes suisses)

## Abonnements

Suisse: Fr. 27.50 par an. Etranger: Fr. 40.—. Prix du présent numéro: Fr. 3.40. Chèques postaux 10-6622

## Renaissance de la cité

C'est le thème d'une campagne, lancée pour 1981 par le Conseil de l'Europe, que va reprendre la section romande de l'USAL pour son assemblée générale, fixée au 20 juin prochain à Lausanne. Pourquoi parler de «renaissance» de la cité? Nos villes sont-elles moribondes? En fait, tout porte à penser que la ville est en crise, et qu'il y a une crise grave de l'urbain. Les causes en sont nombreuses. En tout premier lieu, il faut citer la spécialisation croissante du centre des villes: c'est un accaparement du sol urbain par les administrations, les bureaux, les affaires, au détriment des habitats, anciens et nouveaux, qui se voient depuis trente ans rejetés dans des banlieues lointaines, elles-mêmes grandes dévoreuses d'espaces agricoles, qu'il faut alors préserver par des mesures législatives.

Crise de la ville, crise de l'urbain: faudra-t-il prendre bientôt des mesures législatives pour stopper la spécialisation fonctionnelle du centre-ville et enrayer le dépeuplement urbain, véritable exode de populations, qui fait le pendant à l'exode rural qui a caractérisé la révolution industrielle?

A notre avis, la clé du problème réside dans l'absence de contrôle réel des pouvoirs publics sur le sol communal, sur son affectation, et sur l'évolution de son prix. En d'autres pays, des villes prévoyantes ont su, dès le début du siècle, développer une politique d'achat de terrains qui les rend maintenant maîtresses de la plus grande partie de leur sol; c'est par exemple le cas d'Amsterdam.

Il n'est cependant pas encore trop tard: nos villes helvétiques ont, elles aussi, acquis des terrains, encore que d'une manière trop timide en général. Il faut que nos villes développent activement une politique de contrôle de leur propre sol. Il faut ensuite que ce sol soit affecté à des usages d'intérêt général. En tout premier lieu, il s'agit bien sûr du logement. Le sol urbain ne doit pas être réservé aux affaires lucratives, ni à une poignée de «happy few», il doit être affecté prioritairement au logement d'utilité publique, et aux coopératives d'habitation en particulier.

**Le rédacteur.**

## Sommaire

La société coopérative «La Paix» à Nyon, par Renée Hermenjat	3
Zones agricoles et aménagement du territoire, par Victor Ruffy	5
Bibliographie: Carte des aptitudes des sols de la Suisse, échelle 1:200 000, une nouvelle «base» pour l'aménagement du territoire	18
Gétaz Romang fête ses 125 ans	21
Renseignements techniques et commerciaux	24